



Favoriser les technologies partagées, les *cleantechs*, le *low-tech* et le *no-tech*

OBJECTIF L'usage et le nombre moyen d'équipements par personne dans le résidentiel et les entreprises sont optimisés, la sobriété numérique tend à devenir la norme.



>2022

Lancer/réaliser les actions engageant les collectivités publiques concernant la sobriété énergétique et numérique.



>2030

Faire un retour d'expériences de la première étape, poursuivre la mise en œuvre des actions.



ENJEUX

Les progrès techniques et l'augmentation des revenus ont beaucoup contribué à accroître le taux d'équipement des ménages et des entreprises, ainsi que la durée d'utilisation de certains appareils. Dans les années 1960, la consommation d'énergie à Genève ne dépassait pas 2000 watts par habitant. C'est l'objectif que s'est fixé le Canton à l'horizon 2050. ➤

➤ Aujourd’hui, cet objectif à l’horizon 2050 semble pour beaucoup presque impossible à atteindre sans perte massive des acquis. Pourtant, le kWh le moins cher, celui qui pèse le moins sur l’environnement et qui génère le plus de travail local est celui que l’on ne consomme pas. Nous ferions donc une avancée importante en adoptant sans modération les comportements, les réflexes et les gestes qui répondent à nos besoins avec un recours minimum aux technologies, souvent chères, encombrantes et gourmandes en ressources.

La réduction de la consommation énergétique (à la prise, mais aussi pour la construction et l’importation) nécessite des actions favorisant le partage d’équipements efficaces dont la durée de vie est améliorée (mettre fin aux pratiques d’obsolescence programmée), mais aussi une utilisation rationnelle des appareils.

Quelques exemples:

- mutualisation de machines à laver, d’outils de bricolage ou de jardin, d’équipements informatiques, etc.;
- choix du *low-tech* dans la conception des bâtiments (garde-manger à la construction, terrasses ou jardins avec étendages, espaces favorisant la mutualisation des équipements, etc.);
- sobriété numérique: limiter le nombre d’objets connectés par personne, conserver le plus longtemps possible ses appareils numériques, format des pièces jointes, plateformes d’échange ou de téléchargement, supprimer fichiers et mails inutiles, utilisation parcimonieuse du *cloud*, préférer le stockage en local, etc. (cf. FICHE 3.4 DU PLAN CLIMAT CANTONAL 2030 – 2^e GÉNÉRATION).

PLAN D’ACTIONS

- Inclure la sobriété énergétique dans les critères d’adjudication des appels d’offres des marchés publics (efficacité, réparabilité, mutualisation, durée de vie des appareils, etc.).
- Évaluer l’impact du numérique dans le bilan énergétique de l’État de Genève (énergie grise comprise) et identifier les leviers d’actions pour le diminuer.
- Inciter les entreprises et les collectivités publiques à se labelliser «numérique responsable» ou équivalent.
- Renforcer les programmes d’actions à destination des gestionnaires d’immeubles pour qu’ils intègrent les critères de sobriété énergétique lors de l’équipement des bâtiments.

- Renforcer les programmes de type SIG-éco21 à destination des ménages pour inciter aux pratiques favorisant le *cleantech* et le *low-tech*. Généraliser ces programmes aux bâtiments et aux installations des collectivités publiques, des établissements et fondations de droit public et de leurs caisses de pension.
- Mettre en place un programme pour inciter les commerces à mettre à disposition (vente ou location) des appareils électriques énergétiquement sobres et efficaces.

PILOTAGE
OCEN

COPILOTAGE
SIG/SCDD/DIT

ACTEURS IMPLIQUÉS
État, EPA, communes, FTI, USPI, propriétaires, association de locataires, grand public, FER, FRC, EconomieSuisse, associations de commerçants, administrations concernées.

EFFETS INDUITS

- Réduction de la consommation d’électricité, de ressources et d’énergie grise.
- Augmentation du marché de la réparation d’équipements, création de nouveaux emplois.

PÉRIMÈTRE D’APPLICATION

Territoire genevois.